



POUVOIR D'ACHAT : LA CFDT DEMANDE LA RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS

14 SEPTEMBRE 2026

À la suite de la signature d'accords par la CFDT sur les NAO 2026, une revalorisation moyenne de 1,3 % (en 2 fois) a été appliquée sur les grilles salariales de différentes sociétés du groupe. À la demande de la CFDT, une clause de revoyure a été intégrée.



LES CONDITIONS DE LA CLAUSE DE REVOYURE SONT RÉUNIES

Inflation sur un an :

+2,4 %

Énergie :

+16,7 %

Produits frais :

+5,8 %

Le décrochage de 1,1 point par rapport aux augmentations internes produit déjà des effets critiques sur la structure salariale. Exemple : les niveaux IIA et IIIA de Hypers SAS ont été officiellement rattrapés par les minima de la branche (CCN 2216).



CE QUE LA CFDT A DÉJÀ FAIT

- 10 mars 2026 : courrier demandant un soutien aux salariés concernant le carburant.
- 15 mai 2026 : demandes d'activation des clauses de revoyure pour Hypers, Cora, Market...
- À ce jour : ces courriers sont restés sans réponse.



LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

- En urgence, demander à Carrefour d'assumer sa responsabilité d'employeur et de reconnaître l'engagement de toutes ses équipes.
- Ouvrir dès septembre 2026 des négociations sur le pouvoir d'achat dans toutes les sociétés du groupe.
- Prendre en compte la période particulière que traversent les salariés.

**SEULE LA CFDT SE BAT POUR LES DROITS DES SALARIÉS,
AGENTS DE MAÎTRISE ET CADRES DU GROUPE CARREFOUR,
QUELLE QUE SOIT LEUR SOCIÉTÉ.**

